

tenue sous la présidence de Monsieur Bouchardon, assisté(e)
de Monsieur Terras et Monsieur Louvel, Conseillers
En présence de Monsieur Grondin, Rapporteur public
Madame Lecompte, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2304984	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 5 septembre 2023 du préfet des Côtes-d'Armor portant retrait de l'autorisation préfectorale de transfert de la licence IV située au lieu-dit * à Saint Père Marc en Poulet vers le n° * Rue des Promenades à Saint-Brieuc	
Demandeur	Nom des parties Monsieur SARL LE JOBAR	Représentants des parties SOCIETE D'AVOCATS MARION LEROUX SIBILLOTTE ENGLISH SOCIETE D'AVOCATS MARION LEROUX SIBILLOTTE ENGLISH
Défendeur	PREFECTURE DES COTES-D'ARMOR	
Intervenant	Madame Monsieur et Madame	Maître COLLET Esther (Cour) Maître COLLET Esther (Cour)
02)	DOSSIER N° 2304706	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté n° DP02220922C0147 du 27 juillet 2023 par lequel le maire de la commune de Beausais-sur-Mer a retiré son arrêté de non-opposition à la déclaration préalable présentée en vue de l'installation d'un générateur photovoltaïque sur un terrain situé lieudit *	
Demandeur	Nom des parties EARL OGER	Représentants des parties Maître LE DANTEC Marie (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BEAUSSAIS-SUR-MER	SELARL ARES (Cour)

10 heures 00

03)	DOSSIER N° 2306264	RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel
Titre de l'affaire	demandent d'annuler l'arrêté du 19 juin 2023 du maire de Ploezal portant interdiction de circulation sur les chemins communaux aux véhicules motorisés de sport ou de loisirs	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	TY QUADS	SOCIETE D'AVOCATS AUBERSON DESINGLY (Cour)
	Monsieur	SOCIETE D'AVOCATS AUBERSON DESINGLY (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE PLOEZAL	
04)	DOSSIER N° 2305320	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras
Titre de l'affaire	Demande d'annuler le certificat d'urbanisme n° CUb0292672300020 du 16 août 2023 par lequel le maire de la commune de Saint-Thois a certifié que le terrain, cadastré section C n° 474, situé lieudit * ne pouvait pas être utilisé pour la construction d'une maison d'habitation	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame	
Défendeur	PREFECTURE DU FINISTERE	
Observateur	COMMUNE DE SAINT-THOIS	
05)	DOSSIER N° 2300711	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 19 janvier 2023 de la ville de Rennes ne faisant pas droit à sa demande d'octroi d'un second badge pour commander l'abaissement des bornes situées à l'entrée de la rue Duhamel à Rennes	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame	
Défendeur	COMMUNE DE RENNES	

Arrêté le 10/02/2026
Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Monsieur Bouchardon, assisté(e)
de Monsieur Terras et Monsieur Louvel, Conseillers
En présence de Monsieur Grondin, Rapporteur public
Madame Lecompte, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2302957	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision implicite de rejet née le 25 mars 2023 du département d'Ille-et-Vilaine à sa demande préalable indemnitaire et de déclarer le département responsable du dommage subi par Groupama Loire Bretagne es-qualité d'assureur du Garage Aubry	
Demandeur	Nom des parties CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	Représentants des parties SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP
Défendeur	DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE SAS DOMINO SERVICES ATLANTIQUE COMMUNE DE TREMEUR	SOCIETE D'AVOCATS PHELIP & ASSOCIES
02)	DOSSIER N° 2406540	RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté n° PC0290582400035 du 10 juin 2024 par lequel le maire de la commune de Fouesnant a accordé un permis de construire en vue de la réhabilitation, de l'extension et du changement de destination de bâtiments pour créer un hôtel-restaurant, un parc de stationnement et des locaux annexes sur un terrain situé * descente de la Cale	
Demandeur	Nom des parties ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE D	Représentants des parties
Défendeur	COMMUNE DE FOUESNANT Madame	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR SOCIETE D'AVOCATS LACOURTE RAQUIN TATAR

10 heures 30

03)	DOSSIER N° 2500634	RAPPORTEUR: Monsieur Tual Louvel
Titre de l'affaire Demandant d'annuler l'arrêté n° PC05616924N0038 du 12 septembre 2024 par lequel la maire de la commune de Plouhinec a accordé un permis de construire 6 bâtiments collectifs et une annexe comportant un total de 22 logements sur un terrain situé impasse de la Chapelle		
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
	Monsieur et Madame Madame	Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
	Monsieur	Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
	Monsieur et Madame Monsieur et Madame et	Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
	Monsieur et Madame Monsieur	Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
	Monsieur	Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
	Madame	Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
	Monsieur et Madame Monsieur et Madame Monsieur	Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
	Madame	Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
	Madame Mesdames	Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
	Monsieur et Madame	Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
	Monsieur	Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
	Madame	Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
	Monsieur	Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
	Monsieur	Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
	Monsieur	Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
	COMMUNE DE PLOUHINEC	Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
	SOCIETE EUROPEAN HOMES 380	Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
Défendeur		Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
		Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
		Maître LE DYLIO Antoine (Cour)
	SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP	
	SELARL BEVALOT	

10 heures 30

04)	DOSSIER N° 2302754	RAPPORTEUR:	Monsieur Tual Louvel
Titre de l'affaire	Demandant d'annuler l'arrêté n° PC0290192200174 du 2 décembre 2022 par lequel le président de Brest métropole a accordé un permis de construire un bâtiment collectif comportant 4 logements sur un terrain situé * rue de Denver à Brest		
Nom des parties	Représentants des parties		
Demandeur	Monsieur et Madame SCI BELLE VUE SUR MER	CABINET SAOUT (Cour) CABINET SAOUT (Cour)	
Intervenant	LA DEMEURE HISTORIQUE	De Lorgé Olivier	
Défendeur	BREST METROPOLE SARL ROSALIE	SOCIETE D'AVOCATS MARTIN AVOCATS SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR	
Observateur	PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE		
05)	DOSSIER N° 2305924	RAPPORTEUR:	Monsieur Frédéric Terras
Titre de l'affaire	Demandant d'annuler l'arrêté n° DP292152300061 du 2 juin 2023 par lequel le maire de la commune de Plozevet s'est opposé à la déclaration préalable présentée pour le détachement d'un lot en vue de construire du terrain situé chemin de Kergolier		
Nom des parties	Représentants des parties		
Demandeur	Monsieur et Madame	SELARL AKOR AVOCAT	
Défendeur	COMMUNE DE PLOZEVET	SOCIETE D'AVOCATS LE ROY GOURVENNEC PRIEUR	
06)	DOSSIER N° 2301955	RAPPORTEUR:	Monsieur Tual Louvel
Titre de l'affaire	Demandant d'annuler la délibération du 9 février 2023 par laquelle le conseil communautaire de Quimperlé Communauté a approuvé le plan local d'urbanisme intercommunal		
Nom des parties	Représentants des parties		
Demandeur	Monsieur et/ou Madame	Maître HALNA DU FRETAY Laure Maître HALNA DU FRETAY Laure	
Défendeur	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA PROPRIETE PRIVEE ET RURALE DU FINISTERE QUIMPERLE COMMUNAUTE	SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP	

10 heures 30

07)	DOSSIER N° 2303790	RAPPORTEUR: Monsieur Frédéric Terras
-----	--------------------	--------------------------------------

Titre de l'affaire demande d'annuler la décision implicite née le 15 juillet 2023 du président de Leff Armor Communauté refusant sa demande d'indemnisation des préjudices subis suite au diagnostique du réseau d'assainissement obligatoire non collectif de son habitation

Nom des parties

Demandeur Madame
Défendeur LEFF ARMOR COMMUNAUTE

Représentants des parties

Maître BLEVIN Pierre-Alexis (Cour)
SOCIETE D'AVOCATS LEXCAP

Arrêté le 10/02/2026
Le président du tribunal